

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 24

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN à 13 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_077_CC_52
Approbation du Document Unique
d'Evaluation des Risques Professionnels
(DUERP)

Nombre de votants : 40

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/07/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad
OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M.
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme
Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M.
Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-
Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme
Lucie PAULA - Mme Églantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles
HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe
ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine GOSSARD - Mme Marie
ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick
BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - M. Jean
François NATIVEL - M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE - M.
Jean MARCEAU

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE
procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU
procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M.
Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025_077_CC_52 : APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Le Président de séance expose :

La loi impose aux autorités territoriales d'évaluer les risques qui existent dans leur collectivité en matière de santé et de sécurité des agents. Pour cela, elles doivent établir et tenir à jour un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) conformément à l'article R.4121-1 du Code du travail.

L'évaluation des risques professionnels constitue une étape cruciale de la démarche de prévention et consiste à établir un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement élaboré selon la méthode suivante :

- Une identification des dangers présents dans l'établissement,
- Une étude des conditions d'exposition des agents à ces dangers,
- Une évaluation chiffrée des risques afin d'obtenir une hiérarchisation de ces risques.

L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles et destinées à les réduire ou à les supprimer.

Afin de répondre à cette obligation, l'établissement a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document, approuvé initialement en 2003, n'ayant fait l'objet d'aucune mise à jour depuis.

Les travaux ont été réalisés en étroite collaboration avec le bureau d'études « Capiconsult » dans le cadre de leur mission « Accompagnement à la réalisation du document unique ».

Conformément au Code du travail, l'évaluation s'est faite par site et par unité de travail. L'ensemble des services a été évalué afin de répertorier tous les risques avérés et potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leur poste de travail.

Les étapes de l'élaboration sont les suivantes :

1. Lancement de la démarche et présentation en interne (actions de sensibilisations managers),
2. Recensement et évaluation des risques professionnels et propositions d'actions de prévention par unité de travail,
3. Validation du document unique de recensement et d'évaluation des risques et proposition d'un programme d'actions,
4. Formation à l'utilisation du logiciel pour permettre à l'établissement de disposer de la compétence d'utilisation de l'outil informatique afin de pouvoir s'approprier et faire vivre le document.

Un comité de pilotage constitué d'un représentant de l'autorité territoriale, de la Direction des Ressources Humaines et de la Conseillère d'hygiène et de sécurité afin de valider le plan d'actions découlant de l'évaluation des risques. Les enquêtes ont été réalisées sur l'ensemble des sites par le groupe technique composé des agents représentatifs de l'unité de travail, d'un représentant du personnel, de la Conseillère, de l'Assistant de Prévention et du Bureau d'études.

L'établissement a fait le choix d'acquérir un outil numérique facilitant le suivi et la mise à jour du document unique en lien avec les Responsables d'unités et services supports concernés.

Cet outil permettra également de répondre aux obligations portant sur l'archivage et la conservation pendant 40 ans tel que prévu par la loi du 2 août 2021.

Consultable par voie dématérialisée sur Zodiac, il fera l'objet d'une présentation à l'ensemble des agents et des managers afin de permettre à ces derniers de s'approprier le DUERP et de le faire vivre.

Le DUERP et son plan d'actions ont été présentés pour avis à la Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) ayant émis un avis favorable à l'unanimité le 15 mai 2025.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/06/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 10/06/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexé à la présente délibération,

- APPROUVER l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issue de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, et à procéder à une évaluation et mise à jour annuelle.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président